

ABONNEMENT.

SAUMUR. En an. 30 fr. Six mois 16 Trois mois 9

Poste :

En an. 35 fr. Six mois 18 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR, Au bureau du Journal, en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annuaire, la ligne. 20 c Réclames, 30 Faits divers, 75

RESERVES SONT FAITES. De droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, et de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS, 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR, 1^{er} FÉVRIER

LA LOI

SUR

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

Le Sénat a commencé la discussion d'un projet de loi voté, il y a deux ans, par la Chambre des députés et dont l'initiative appartient encore à M. Paul Bert.

Ces deux points sont assez graves pour que l'opinion publique suive avec la plus grande attention les débats qui vont avoir lieu dans la haute Assemblée.

Il ne pouvait suffire à MM. Paul Bert et Jules Ferry d'avoir pros crit l'instruction religieuse des écoles mêmes dirigées par les Congréganistes.

Ce n'est pas que les diplômes fassent défaut: il y en a à Paris, du côté des hommes, deux fois plus, et du côté des femmes dix fois plus qu'il ne faut.

Mais les jeunes gens et les jeunes filles brevetées n'ambitionnent que les postes lucra-

tifs et agréables des grandes villes; ils dédaignent les humbles écoles de bourgs ou de villages, et voilà comment, malgré la pléthore de diplômés, l'administration se trouve en présence d'une disette de candidats.

C'est donc une masse énorme de laïcisations que le projet de loi permettrait d'effectuer dans un temps plus ou moins éloigné.

La Chambre n'a pas osé aller franchement jusque là; elle a pensé qu'elle obtiendrait cependant à peu près le même résultat en limitant à un an le délai pendant lequel les bienfaiteurs ou leurs héritiers pourront demander la restitution de leurs libéralités.

C'est ce système aussi immoral qu'ingénieux que le Sénat est invité à ratifier par sa commission.

conséquence désastreuse de porter un coup fatal aux principes du droit et au respect des contrats.

Chassés de l'enseignement public, les instituteurs congréganistes se réfugieront de plus en plus dans l'enseignement libre.

Après les lois fiscales, le nouveau projet de la loi sur l'enseignement est appelé à concourir activement et énergiquement à ce but.

Il multiplie, pour l'enseignement libre, les formalités et les entraves; l'ouverture des écoles privées, — le mot « libre » ne figure plus dans le projet de loi.

Enfin, l'impatience de nuire aux congrégations enseignantes a fait insérer dans le projet une disposition des plus oppressives, aux termes de laquelle, en attendant une nouvelle loi sur le recrutement militaire, l'engagement décennal, qui dispense du service les instituteurs, ne pourra plus être réalisé que dans les écoles publiques.

Ainsi, on chasse de ces écoles les maîtres

congréganistes et on leur dit que, pour obtenir la dispense du service militaire, ils devront s'engager à enseigner pendant 10 ans dans les écoles publiques.

C'est le comble de l'odieuse. Mais ce n'est pas tout. Le projet ressert pour les pères de famille, eux-mêmes la servitude à laquelle les assujettit la loi du 28 mars 1882.

Si encore les instituteurs publics recevaient du projet quelque satisfaction! Hélas! loin d'améliorer leur situation et de réaliser les promesses prodiguées depuis 40 ans, il leur enlève même la faculté d'augmenter leurs ressources par des fonctions accessoires.

Rien d'utile, rien qui puisse faire progresser l'enseignement public ne se rencontre dans ce projet: il sue la haine et aussi la peur.

La loi du 28 mars 82 a eu sa grande part dans les défaites que le parti républicain a subies le 4 et le 18 octobre; si le nouveau projet est voté, nous pouvons être assurés qu'il nous aidera à compléter notre victoire.

Chronique générale

LE GOUVERNEMENT ET L'AMNISTIE.

M. de Freycinet a déclaré que la situation actuelle ne justifie pas une mesure exceptionnelle comme l'amnistie.

En ce qui concerne les traitements ecclésiastiques, il a dit qu'il ne fallait pas confon-

26 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

EXIL!

PAR M. DU CAMPFRANC

Allais-je l'aider? Non, je n'en avais pas le courage. Je ne savais plus faire qu'une chose: Attendre encore; attendre avec une anxiété qui croissait d'instant en instant.

Les heures s'écoulaient. Mes yeux inquiets interrogeaient les passants, les promeneurs.

Déjà les femmes des moujicks revenaient du marché. Un groupe de jeunes Sibériennes s'en allaient vers la campagne pour y butiner des fleurs.

Et soudain, soudain, je la reconnus à sa taille souple et mince, à sa noble démarche. Elle marchait vite, élégamment vêtue de faille noire.

Oh! le doux moment que ce moment du revoir. Ma mère crut en notre amie retrouver une sœur.

Toutes deux longuement s'embrassèrent; puis, notre chère visiteuse établie sur notre pauvre divan, je m'assis bien près d'elle, et, ma main dans sa main, je multipliai mes questions.

— Je vous ai vue dès votre arrivée à Irkoutsk. Oh! chère Mademoiselle, pourquoi m'avez-vous abandonnée pendant huit longs jours? J'ai tant souffert!

— Pourquoi, Nadège? Mais ne deviez-vous pas comprendre qu'une extrême prudence nous était nécessaire? Le général Vilérieff est doué de pénétration; il devine, pour ainsi dire, une pensée avant qu'elle ne soit exprimée.

— Vous souffriez donc aussi? m'écriai-je en l'embrassant avec force.

— Comme si vous ne le saviez pas; mais vous me demandez ces choses, j'imagine, afin de vous les faire redire.

J'apportai moi-même, à ma chère Mademoiselle, un verre de thé bouillant à la russe. J'étais heureuse de la servir. Je voulais qu'elle rompt le pain avec nous, et tandis qu'elle goûtait à un pirogui, sorte de pâtisserie sibérienne, ma mère l'interro-

geait, lui demandait comment il se faisait qu'elle fût à Irkoutsk.

— C'est bien simple, comme tout ce que conduit la Providence. Le doigt de Dieu est là, de Dieu qui exauce toujours les prières ferventes. Je lui ai tant demandé de vous retrouver un jour! Dès l'instant où j'appris, par la princesse Bolesloff, que le général Vilérieff avait une fille, une pauvre enfant sans mère, pour laquelle il désirait une sorte de mentor, une dame de compagnie, mon plan fut conçu.

— Avez-vous vu M. de Stève au départ?

— Oui, sa santé est parfaite; il vous envoie ses meilleurs souvenirs.

— Et mes jeunes nièces? Et petit Pierre?

— Pauvre femme! Elle prie pour son fils. Moi, je n'interrogeais plus. Je songeais à ces mots de Mademoiselle: « Et puisque je ne pouvais être l'institutrice de Nadège, devenir celle d'Olga. »

Que d'affection ils contenaient! Pour me revoir elle a donc quitté la France, sa chère patrie. Mais qu'elle souffrira peut-être chez ce gouverneur, indifférent à toutes les douleurs des exilés.

Le général Vilérieff est le véritable type de l'officier russe, grand, robuste, aux formes athlétiques. Son teint est coloré. Sa moustache d'un blond pâle, hérissée et rude, commença à fortement grisonner.

Je ne puis comprendre cette vénération de la part de cet homme comblé de tous les avantages de la naissance et de la fortune. Il est vrai, les plus riches sont vite dépouillés en Russie, les plus nobles perdent, en un seul jour, les glorieux titres transmis par une longue suite d'aïeux.

Après tout, que lui importent les souffrances polonaises? Lui, n'est-il pas heureux? Il a sa fille, une fille unique admirablement belle; puis ses

dre les délits avec les mesures administratives.

Enfin à cette question: « Le gouvernement écarte-t-il formellement l'amnistie? » il a répondu: « Oui. »

La commission de l'amnistie a rejeté: 4° par 7 voix contre 4, l'amnistie pour les délits politiques; 2° à l'unanimité, l'amnistie pour les fraudes électorales; 3° par 8 voix contre 3, l'amnistie pour les autres délits électoraux; 4° par 9 voix contre une, l'amnistie pour les Arabes. M. Monis, député de la Gironde, a été nommé rapporteur. La discussion viendra probablement samedi prochain.

LA CIRCULAIRE GRANET.

Le ministre des postes et télégraphes a adressé à tous les directeurs des départements une circulaire dont nous détachons précieusement le passage suivant:

« En dehors même de l'accomplissement de vos obligations professionnelles, vous êtes tenu de seconder l'action générale du gouvernement.

» Le préfet est, dans le département, le représentant direct du pouvoir politique. Son contrôle s'exerce sur l'ensemble des services publics. A ce titre, il a le droit de compter sur votre collaboration et sur votre dévouement. »

S'il ne s'agit pas du fonctionnement du cabinet noir, de précipiter la distribution des journaux officiels et de retarder celle des autres, nous nous demandons ce que signifie une « action » en dehors des devoirs professionnels.

120,000 FRANCS.

Nous apprenons que M. de Freycinet, appliquant au résident de l'Annam les errements financiers du ministère des affaires étrangères, d'après lesquels il est accordé une indemnité d'installation aux ambassadeurs qui vont, pour la première fois, prendre possession de leur poste, vient d'accorder à M. Paul Bert, en dehors de son traitement, une indemnité extraordinaire de cent vingt mille francs.

Economie et désintéressement républicains!

On mande d'Ajaccio que le sous-préfet de Corte a réuni, après le tirage au sort, les maires du canton de Calacuccia, auxquels il a déclaré, par ordre du préfet, que leur devoir était de signaler tout fonctionnaire qui voterait contre les candidats républicains. La même recommandation a été faite dans d'autres cantons. Cette inquisition administrative a indigné les honnêtes gens; aussi la réélection des députés invalidés est-elle assurée.

M^{re} FAVA.

M^{re} Fava, évêque de Grenoble, vient d'adresser une lettre au *Courrier du Dauphiné* dans laquelle il explique son dernier mande-

ment, qui a été déferé au Conseil d'Etat. M^{re} Fava dit que le prêtre n'est pas un fonctionnaire; le prêtre, en effet, n'agit ni au nom du gouvernement, ni pour le gouvernement; il agit au nom de l'Eglise, dont il relève, et pour Dieu, dont il est le ministre.

Le clergé reçoit des indemnités en retour des biens qui lui ont été pris lors de la Révolution. Le Concordat, dit M^{re} Fava, prouve que l'Eglise est une société indépendante de l'Etat, puisque l'Etat consent à traiter avec elle de puissance à puissance; or, l'Eglise et le clergé ne font qu'un.

Dans la troisième partie de cette lettre, M^{re} Fava démontre par de nombreuses citations tirées de l'ouvrage les *Sociétés secrètes*, qu'il n'a pas exagéré, dans son mandement, le rôle de la franc-maçonnerie.

Enfin, dans la dernière partie de sa lettre, l'évêque demande s'il faut cesser d'aimer son pays et perdre ses droits de citoyen parce que l'on est prêtre. Il rappelle que, en 1848, les prêtres votaient à la tête de leurs paroissiens et que la République, alors, acclamait leur patriotisme.

Quant à lui-même, qui, pendant vingt-cinq ans, a défendu l'honneur de la France sous le ciel de l'équateur, il ne demande en retour à ses concitoyens que de respecter sa liberté.

L'*Intransigeant* annonce que le gouvernement, sur la proposition du ministre des cultes, serait dans l'intention de suspendre l'évêque de Grenoble de ses fonctions de chef de diocèse.

Cette suspension aurait une durée de six mois, avec privation de traitement et exclusion de l'évêché pour le prélat.

Cette grosse question, qui a été agitée avant-hier au conseil de cabinet, doit être présentée samedi au conseil des ministres.

Dans un palais ou dans une chaumière, M^{re} Fava n'en sera pas moins évêque de Grenoble, et respecté comme tel par tous les prêtres et les fidèles de son diocèse. Il n'en sera même que plus honoré et plus docilement obéi.

NOUVEAUX CRIMES A PARIS.

Un homme bâillonné a été trouvé mort hier matin, à trois cents mètres de la gare Ouest-CEinture.

— Un crime effrayant a été commis jeudi rue Monsieur-le-Prince, une blanchisseuse, nommée Eugénie Saccapée, âgée de 25 ans, a été trouvée râlante dans sa chambre, ayant les bras, la poitrine, la figure, le cou, hachés de coups de rasoir.

Son sang s'échappait avec abondance à la fois de douze blessures béantes: son corps paraissait être une seule plaie.

Elle a été transportée à l'hôpital de la Charité. Outre la quantité de sang perdu par la victime, elle a, dans le nombre, deux ou trois blessures mortelles.

L'auteur de ce meurtre, qui n'a pas encore été retrouvé, est un nommé Rablot, garçon coiffeur, âgé de 22 ans, disant travailler à Saint-Germain, et qui avait loué une chambre voisine de celle d'Eugénie Saccapée.

— Un jeune employé des postes, Benjamin Lévy, a été attaqué à huit heures du soir, boulevard de la Villette, par trois individus qui l'ont terrassé, puis ont cherché à s'emparer des dépêches dont il était porteur.

Le jeune employé se défendit avec courage, ses cris attirèrent des passants à l'approche desquels les trois malfaiteurs prirent la fuite, mais l'un d'eux put être arrêté.

La malheureuse victime a été littéralement assommée. Son corps est couvert de contusions et elle a la figure tuméfiée.

On l'a transportée à l'hôpital. Les malfaiteurs n'ont pas eu cependant le temps de lui enlever ni les dépêches, ni l'argent.

A la gare d'Albi, le curé de Saint-Benoist, un vieillard, a été presque assommé à coups de canne par un individu du nom de Magna, qui passe dans la ville pour un évergumène de la sociale.

Ce misérable n'a même pas été arrêté.

LES OBSÈQUES DE M. WATRIN.

Les obsèques de M. Watrin ont eu lieu samedi sans incident. Le chemin conduisant de l'hôpital à la gare a été occupé sur divers points par des détachements du 81^e de

ligne. Le cortège funèbre était précédé d'un peloton de gendarmerie à cheval; venaient ensuite: le commissaire de police de Decazeville, le cercueil, porté par douze mineurs et surmonté d'une couronne offerte par les anciens élèves de l'Ecole des mines de Saint-Etienne.

Les cordons du poêle étaient tenus par le directeur des mines de la région et plusieurs ingénieurs de la Compagnie; les membres de la famille Watrin suivaient immédiatement après; puis venait le préfet de l'Aveyron; le général Borson, commandant la 31^e division; le général de brigade Marthe; M. Cayrade, maire de Decazeville; le procureur général de Montpellier; M. Petitjean, directeur de la mine; les conseillers municipaux et tous les ingénieurs du bassin houiller.

Une foule assez considérable terminait le cortège qui était escorté par des soldats du génie.

Il n'y a eu aucune manifestation. Après le service religieux, le cercueil a été conduit à la gare et déposé dans un fourgon pour être dirigé sur Batilly (Aisne-Lorraine).

Avant l'apposition des scellés, M. Petitjean, directeur, a adressé un dernier adieu à M. Watrin au nom du conseil d'administration des usines de Decazeville.

Les membres de la famille qui sont venus pour assister aux obsèques sont le frère de la victime, son neveu, sa nièce et son cousin, commissaire de surveillance administrative à la gare de Rodez.

LES AMIS DU PEUPLE

Voici le tableau de l'effroyable misère qui fut le fruit le moins contestable de la Révolution. Nous l'empruntons aux impartiales études de M. Taine. Il va nous dire la part que les gouvernants prenaient aux souffrances du peuple. Le peuple, s'il le veut, pourra ainsi comprendre et s'instruire. Ce n'est pas seulement de l'histoire d'hier, que nous lui mettons sous les yeux, c'est encore celle d'aujourd'hui et de demain:

« Il manque un groupe au tableau, celui des gouvernants qui administrent toute cette misère, et ce groupe est au fond de la toile; on le dirait dessiné exprès, composé avec intention, par le grand artiste, amateur de contrastes et logicien inexorable, dont la main invisible trace incessamment des figures humaines, et dont l'ironie lugubre ne manque jamais d'assembler côte à côte, en haut relief, le grotesque de la farce et le tragique de la mort.

» Combien sont morts de misère? Très-probablement beaucoup plus d'un million.

» Tâchez d'embrasser d'un coup d'oeil le spectacle extraordinaire qui s'étale sur les vingt-six mille lieues carrées du territoire, la multitude immense des faméliques à la ville et dans la campagne, la queue des femmes pendant trois ans dans toutes les villes, telle cité de 20,000 âmes où, en vingt-trois mois, le vingtième de la population meurt à l'hôpital, l'engorgement des indigents aux portes de chaque maison de secours, la file des civières qui entrent, la file des cercueils qui sortent, les hospices dépouillés de leurs biens, surchargés de malades, hors d'état de nourrir leur troupeau d'enfants abandonnés, ces enfants à jeun, desséchés dans leur berceau dès les premières semaines, pâles et « le visage ridé comme celui d'un vieillard », la maladie de la faim qui aggrave et abrège toutes les autres, les longues angoisses de la vie tenace qui persiste à travers la douleur et s'obstine à ne pas s'éteindre, l'agonie finale dans un galetas ou dans un fossé. Puis, mettez en regard le petit cercle des Jacobins survivants et triomphants, qui, ayant su se placer au bon endroit, entendent y rester, coûte que coûte.

» Vers dix heures du matin, au pavillon de l'Egalité, dans la salle du Comité du Salut Public, on voit arriver Cambacérès, président: c'est ce gros homme circonspect et fin qui, plus tard, archichancelier de l'Empire, sera célèbre par ses inventions de gourmet et par d'autres goûts singuliers, renouvelés de l'antique. A peine assis, il fait mettre dans l'âtre de la cheminée un ample pot-au-feu et placer sur la table « du bon vin, de l'excellent pain blanc, trois choses, dit un » convive, que dans Paris on ne trouvait guère ailleurs.

» De midi à deux heures, ses collègues arrivent tour à tour, prennent un bouillon,

mangent une tranche de bœuf, avalent un coup de vin, puis vont, chacun dans son bureau, servir sa coterie, placer celui-ci, faire payer celui-là, soigner leurs affaires; dans les derniers temps de la Convention, il n'y en a plus de publiques; toutes sont d'intérêt privé, personnelles.

» Cependant, le député qui préside aux subsistances, Roux, de la Haute-Marne, bénédictin défroncé, jadis terroriste en province, futur protégé et employé de Fouché, en compagnie duquel il sera chassé de la police, tient tête à la procession des femmes, qui, tous les jours, aux Tuileries, viennent implorer du pain. Large, joufflu, décoratif et muni de poumons infatigables, on l'a bien choisi pour cet office; et il a bien choisi son bureau, dans les combles du palais, au sommet d'un haut escalier étroit et raide, où la queue ascendante, serrée entre les deux murailles, empilée sur elle-même, s'allonge, se tasse et devient forcément immobile: sauf les deux ou trois du premier rang, personne n'a les mains libres pour prendre le harangueur à la gorge et fermer le robinet oratoire. Impunément, indéfiniment, il peut déverser ses tirades; un jour, sa faconde rouflante a coulé ainsi, du haut en bas de l'escalier, sans interruption, de neuf heures du matin à cinq heures du soir; sous cette douche continue, les auditeurs se lassent, et finissent par s'en aller.

» Vers neuf ou dix heures du soir, le Comité de Salut Public s'assemble de nouveau, non pour délibérer sur les grandes affaires; Lareveillère et Daunou préchant en vain: chacun est trop égoïste et trop excédé; on laisse à Cambacérès la bride sur le cou. Pour lui, il aimerait mieux rester coi, ne plus tirer la charrette; mais il y a deux nécessités auxquelles il est tenu de pourvoir, sous peine de mort.

« On ne suffira pas, dit-il, d'un ton plaintif, à imprimer pendant la nuit les assignats qui sont indispensables pour le service de demain; si cela continue, nous courons risque, ma foi, d'être accrochés à la lanterne... Va donc au cabinet d'Hou- rier-Eloi; dis-lui que, puisqu'il est chargé des finances, nous le supplions de nous faire subsister encore quinze ou dix-huit jours; alors viendra le Directoire exécutif, qui fera comme il pourra.

» — Mais les subsistances? En auront-elles pour demain?

» — Hé! hé! je n'en sais rien; mais je vais envoyer chercher notre collègue Roux, qui nous mètra au fait.

Entre Roux, et le beau paroleur officiel, le dompteur goguenard et gras du maigre chien populaire.

« — Eh bien, Roux, où en sommes-nous quant aux subsistances de Paris?

« — Toujours même abondance, citoyen président, toujours deux onces de pain par tête, du moins pour la plus grande partie des sections.

« — Que le diable t'emporte! Tu nous feras couper le cou avec ton abondance.

Silence: probablement les assistants réfléchissent à ce dénouement possible. Puis l'un d'eux:

« — Président, nous es-tu fait préparer quelque chose à la buvette? Après des journées aussi fatigantes, on a besoin de réparer ses forces.

» — Mais oui: il y a là une bonne longe de veau, un grand turbot; une forte pièce de pâtisserie, et quelque autre chose comme cela.

» On redevient gai, les mâchoires travaillent, on boit du champagne, il se fait des bons mots. Vers onze heures ou minuit, viennent les membres des autres comités: on signe leurs arrêtés, de confiance, sans les lire; à leur tour, ils s'attablent, et le concave des ventres souverains digère, sans plus songer aux millions d'estomacs creux.

(H. TAINE. *La Révolution*, T. III, p. 545.)

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 29 janvier.

La hausse est toujours le mot d'ordre du marché. La Grèce s'incline devant les injonctions des grandes puissances et la paix n'est plus menacée. La reprise des affaires va devenir possible.

Le 3 0/0 monte à 81.75, l'amortissable à 83.75, le 4 1/2 0/0 nouveau s'avance à 110.80.

Les hauts cours des rentes amènent les capitaux à chercher d'autres placements. Le Crédit Foncier monte à 1,336.25 et ses obligations sont en progrès marqués. Les Foncières 1885 se traitent à 437 fr. en hausse de 2 fr. sur le taux d'émission. C'est peu, mais ce n'est qu'un commencement.

La Société Générale cote 448.75.

(A suivre.)

La Banque d'Escompte est à 443.75.
 La Société des Dépôts et Comptes courants à 397.50.
 Il importe de prendre part, le plus largement possible, à la campagne de hausse qui s'annonce si bien. Dans ce but, il faut réaliser toutes les valeurs douteuses ou improductives, les actions du Crédit Lyonnais, les titres de Panama, les bons de l'Assu-rance financière, etc., et les remplacer par des titres susceptibles de profiter de la plus-value que ménagera la reprise des grandes affaires.
 L'obligation des chemins de fer économiques est demandée à 350.
 Les actions des grandes Compagnies de chemins de fer sont comme toujours très-bien tenues.

Nouvelles militaires.

Le Figaro a publié, ces jours passés, à propos de la mesure prise contre un certain nombre d'officiers de cavalerie de la garnison de Tours, une correspondance dans laquelle se trouvaient les lignes suivantes :

« Tout le monde sait à Tours que le général en chef (général Schmitz) a été consulté verbalement par le Ministre de la guerre, et l'on se demande le motif qui lui a interdit de plaider la cause d'officiers auxquels il n'a jamais fait d'observations au sujet des prétendus griefs que nous venons d'énumérer : n'insistons pas sur ce silence douloureux. »

Le général Schmitz, qui se trouvait à Paris, ayant pris connaissance de cette affirmation, a immédiatement adressé à Tours, au général Baillod, le télégramme suivant :

Général Schmitz à général Baillod.

« Réunissez immédiatement officiers brigade cavalerie et lisez-leur le télégramme ci-dessous :

« L'auteur de la lettre du Figaro de ce jour signée XX, qui dénonce le douloureux silence du général Schmitz, a menti. »

» Pas un mot de plus, rompez le cercle.
 » Général SCHMITZ. »

Le démenti est formel.

Il est clair maintenant que le général Schmitz a défendu, comme il le devait, les officiers sous ses ordres.

L'information suivante de la Lanterne nous apporte l'épilogue de cette affaire :

« On nous annonce que le commandement du 9^e corps d'armée sera énergiquement blâmé :

» Pour avoir, sans s'y être fait au préalable autorisé par le ministre de la guerre, adressé une dépêche officielle concernant une décision ministérielle ;

» 2^e Pour s'être permis d'infliger un blâme indirect au ministre de la guerre, auquel il doit respect et obéissance. »

Tout cela fait, sans doute, partie « du travail de rénovation militaire » dont parlait le général Boulanger dans son ordre à l'armée.

M. de Mac-Mahon, capitaine au 4^e régiment d'infanterie, vient d'obtenir l'autorisation de permutter. Il passe au 8^e bataillon de chasseurs à pied.

Le Figaro annonce que le colonel Paul Ligier, du 4^e d'infanterie de marine, commandant supérieur des troupes au Sénégal, vient d'être frappé d'aliénation mentale à la suite d'une insolation.
 M. Ligier est le fils du grand tragédien.

Un concours pour les emplois de chef et de sous-chef de musique dans les régiments d'infanterie, aura lieu à Paris, au Conservatoire national de musique, du 16 au 24 mars prochain.
 Les musiciens proposés à l'inspection de 1885 auront seuls le droit d'aller concourir.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

ARRESTATION D'UNE INCENDIAIRE.

La semaine dernière, le brigadier de gendarmerie de Saumur, accompagné du gendarme Antonini, en tournée dans la commune de Souzay, reçut du maire un avis de plaintes contre une fille Eugénie G., âgée de 24 ans, née aux Rosiers, et domestique chez M. Ritouet, propriétaire à Souzay. Cette fille, pour se venger d'une de ses voisines, la femme Vineau, avec laquelle elle était en mauvaise intelligence, commettait, de temps à autre, certains méfaits qu'elle essayait de faire passer sur le compte de son ennemie : ainsi, un jour elle coupait un arbre fruitier dans le jardin d'un voisin, une autre fois elle enlevait des bottes de foin à un autre voisin, et bien d'autres actes du même genre, qui attirèrent bientôt l'attention.

Les gendarmes se rendirent donc au domicile de la fille G. et l'interrogèrent si adroitement que celle-ci leur avoua tout. Mais ce qui est plus grave et fait le plus grand honneur au brigadier de Saumur et au gendarme Antonini, c'est l'aveu que ceux-ci ont su obtenir de la fille G. concernant l'incendie qu'elle avait allumé quelques jours auparavant dans l'île de Souzay, chez son voisin, M. Vineau : elle expliqua comment elle avait mis le feu, et raconta encore que c'était pour se venger.

Les gendarmes mirent en état d'arrestation la fille G., qui passera probablement aux prochaines assises.

L'INCENDIE DE FONTEVRAULT.

Avant-hier samedi, vers 5 heures 1/2 du soir, un violent incendie s'est déclaré au domicile de M. Morel, boulanger, Grande-Rue, à Fontevault.

C'est au-dessus du four, dans du linge, que le feu a pris naissance.

Un jeune ouvrier, qui se trouvait dans la boulangerie, a voulu arrêter les premières flammes, mais ses efforts ont été impuissants.

Sortant aussitôt dans la rue, il donna l'alarme, et, avant que des secours fussent arrivés, l'incendie avait pris des proportions inquiétantes. Cependant, les pompiers, sous

les ordres de leur lieutenant, arrivaient sur les lieux, et, bientôt après, un détachement du 66^e de ligne venait les seconder.

La pompe de la Maison centrale fut également amenée ; malgré tout, le feu dévorant une quantité de bois, les efforts se trouvaient pour ainsi dire annihilés. Un autre détachement du 66^e de ligne fut encore demandé, et l'incendie a pu être alors combattu avec énergie.

Une manœuvre habile du lieutenant des pompiers permit de s'en rendre maître, et, quelques heures après, tout danger avait disparu.

Aucun accident n'est arrivé. Les pertes s'élevaient à 5,000 fr. et sont couvertes par une assurance à la compagnie le Soleil.

LA GARNISON D'ANGERS.

Les nouveaux casernements de Vouziers, de Sainte-Menehould et de Sedan sont prêts à recevoir la 4^e division de cavalerie qui doit se concentrer dans les garnisons qui lui ont été assignées depuis longtemps. Ce mouvement amènera le déplacement de la 6^e brigade indépendante de cuirassiers. Les 41^e et 42^e régiments de cette arme quitteront Niort et Angers pour aller remplacer dans l'Est deux des régiments de la 4^e division.

Dans le principe, les garnisons de Niort et d'Angers devaient être relevées par le 2^e hussards, actuellement à Orléansville, et le 4^e hussards, à Mascara. Mais ce départ de la 2^e brigade devait coïncider avec la création de huit nouveaux escadrons de chasseurs d'Afrique. La loi sur l'armée coloniale n'ayant pas été votée, il sera bien difficile de dégarnir l'Algérie de dix escadrons de hussards pour les envoyer dans l'Ouest. Il paraît donc probable que les 41^e et 42^e cuirassiers laisseront leur dépôt à Niort et à Angers, mais ne seront pas provisoirement remplacés dans ces deux garnisons.

Outre ce mouvement, quelques régiments des brigades de corps des 2^e, 3^e et 4^e régions pourront être appelés à entrer dans les divisions indépendantes dont les régiments sont regardés comme mieux entraînés.

L'Agence Havas et après elle plusieurs journaux ont démenti le départ des 32^e et 66^e de ligne de la garnison de Tours.

Nous sommes en mesure d'affirmer que ces changements seront faits, dit le Patriote de l'Ouest.

Le 435^e de ligne a reçu l'ordre de renvoyer immédiatement trois compagnies à Fontevault, afin de remplacer celles du 66^e, qui s'y trouvent actuellement et qui doivent rejoindre la portion centrale.

Cette mesure a été prise par le ministre de la guerre en vue du prochain changement.

L'ALCOOL ET LE VIN.

M. de Sonnier et quarante autres députés viennent de déposer à la Chambre une proposition de loi tendant à abaisser à douze degrés le titre au-dessus duquel les vins paient les droits sur l'alcool ; les vins pré-

sentant une force alcoolique supérieure à vingt et un degrés seraient imposés comme alcool pur ; enfin, la tolérance de un pour cent sur le degré serait supprimée.

THÉÂTRE DE SAUMUR.

Nous rappelons que demain mardi aura lieu la deuxième et dernière représentation de Lakmé. D'ici de longues années, peut-être, nous n'aurons l'occasion de voir cette œuvre interprétée sur notre scène avec une telle perfection. Ajoutons que M^{lle} Dorian se fera entendre à Saumur probablement pour la dernière fois.

AVIS. — A partir du 1^{er} février, les bureaux de la Mairie de Saumur seront ouverts de dix heures du matin à cinq heures du soir.

Le Maire, L. VINSONNEAU.

Publications de mariage.

Louis-Ferdinand Lehay, cavalier de ménage, et Marie-Émilie Blanc, lingère, tous deux de Saumur.

Alexandre-Paul Pionneau, charron (veuf), de Saumur, et Marie-Louise Lebrun, sans profession, de Saint-Cyr-en-Bourg.

Eugène-Maurice-Henri Canard, employé de commerce, de Saint-Lambert-des-Loivés, et Marie Kœgler, employée de commerce, de Saumur.

Paul-Alexandre Merle, peintre en voiture, et Joséphine Pichot, lingère, tous deux de Saumur.

A L'ÉPICERIE CENTRALE, on vend le Sucre raffiné, 0 fr. 50 c. le 1/2 kil. ; — le Café Zanzibar grillé, 2 fr. le 1/2 kil. ; — le Chocolat de la C^{ie} Coloniale, 2 fr. 20 le 1/2 kil. au lieu de 2 fr. 50 ; — la Chartreuse jaune du Couvent, le litre, 6 fr. 75 c. ; — des Vins rouges du pays, garantis naturels, le litre, 0 fr. 40 c. — Envoi gratis sur demande du catalogue général.

BONNE NOUVELLE ! A la suite d'une pleurésie très-grave, il m'était resté une toux sèche, dont je ne pouvais être maître. Mon oncle m'a donné le conseil d'user de vos CELLULES D'ESSENCE DE PIN D'AUTRICHE, et, grâce à elles, aujourd'hui je ne tousse plus. Je vous remercie, Monsieur, et je serais heureux si ce témoignage de satisfaction que je vous adresse pouvait servir à faire connaître l'efficacité de vos merveilleux produits. Alexis DESCHAMPS, ancien professeur, Bordeaux.
 N.-B. Les personnes qui ne peuvent pas avaler les CELLULES (2 fr. 50) doivent recourir au SIROP (3 fr.) ou à la PÂTE (1 fr. 50) au PIN D'AUTRICHE qui ont la même efficacité que les CELLULES et sont envoyés franco par la PHARMACIE TALLON, 49, avenue d'Antin, Paris.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES RUCHES D'ABEILLES

— Ah ! père, vous me contez-là de drôles de bêtises.
 — C'est la vérité cependant, mon garçon. Quelque temps après, me promenant par le bois, j'aperçus un essaim d'abeilles suspendu à la branche d'un chêne. Je pensai que je ne pouvais faire un meilleur usage de mon peuplier que de le scier en ruches. Cela ne devait pas lui causer de la peine à mon vieux cher arbre d'être encore utile à quelqu'un et à quelque chose. Le tronc du peuplier me fournit sept ruches. Dans une d'elles j'établis l'essaim de bois. Depuis, Dieu a béni les abeilles, et nos sept ruches sont habitées.
 — Et elles sont d'un bon rapport ?
 — Oui, certes. Je les ai soignées comme des enfants de la famille. Matin et soir, je les visite. L'hiver, j'aide un peu aux abeilles avec du vin et du sucre. Au printemps et en été, elles vont courir les champs, et Dieu sait, quand je rencontre de par la campagne mes petites amies, si je ne leur souhaite pas le bonjour et une abondante récolte. Les abeilles m'ont enseigné, en récompense, presque tous

mes devoirs de père de famille et de maître de maison.

Jacques, excellent garçon mais campagnard grossier, n'entendait rien à cette philosophie charmante que le vieillard avait apprise dans le livre ouvert de la nature — à cette tendresse pour d'insignifiantes mouches que l'on écrase si facilement du pied sans souci, ni pitié, ni remords.
 — Attends, Jacques, reprit soudain le vieillard en se courbant sous une rigole pleine d'eau.
 Le vieux Toine, au bout de son bâton, retira du gouffre une abeille qui se noyait, et la déposa sur une fleur à côté.
 — Dieu me la rende ! murmura-t-il. — Une pauvre petite abeille de mes ruches, sans doute. Qui sait si sa mort n'aurait fait de chagrin à personne en ce monde !
 Jacques était ahuri. Il regarda avec étonnement le vieillard, et un sourire erra sur ses lèvres, un de ces sourires comme on en a pour les fous et les enfants.
 Le vieux Toine reprit le bras de son guide et continua son chemin, les yeux fixés à terre et perdu dans un lointain souvenir. Il semblait qu'il se produisait un repas dans sa conscience comme après une bonne action accomplie.
 Ils étaient arrivés au pré, et les filles de Toine de Fontaney s'étaient approchées d'eux, Thérèse la dernière et toute rougissante. Elle avait cette ap-

arence de jeunesse et de santé villageoise si réjouissante à l'œil.

— Mes enfants, Jacques ne nous a point oubliés. Il vient me rappeler ma promesse, et il m'a juré de te rendre heureuse, Thérèse. Approche. Me jures-tu aussi d'être pieuse, laborieuse, brave épouse et d'élever la jeune famille qui pourra naître dans l'honnêteté, le travail et la charité ?
 — Oui, père, répondit timidement la jeune fille.
 — N'oublie pas, ma fille, que de la conduite de l'un dépend la conduite de l'autre et la félicité de tous deux. La vie est dure par elle-même, et il ne faut point s'étudier à la rendre plus dure encore.
 — Oui, mon père.
 — Et toi, Jacques, qu'il te souvienne toujours que cette enfant est digne de toi ?
 — Bien parlé, père Toine, interrompit le jeune paysan.
 — Et maintenant, embrassez-vous et que Dieu, là-haut, vous bénisse !
 La voix du vieillard était émue. Les deux promis s'embrassèrent cordialement, comme du pain chaud, — selon le mot de nos campagnes. Le soleil du matin éclairait joyeusement cette scène qui rappelait les mariages des patriarches dans les grasses plaines de Jéricho ou de Membrée.
 — A huitaine, mes enfants, le contrat et les épousailles ! Et soyez heureux, puisque Dieu le veut.

Les trois jeunes filles et les deux hommes reprirent gaiement le chemin du village, où l'on but une bouteille de vin en grignotant un pain blanc, d'une livre et en devisant du temps, des semaines et des cours du marché précédent.
 (A suivre.) AIMÉ GIRON.

Théâtre de Saumur

Direction : J. BRETON.

MARDI 2 février 1886,

A la demande générale, une 2^e et dernière représentation de

LAKMÉ

Opéra en 3 actes, par MM. Gondinet et Ph. Gillet, musique de Léo DELIBES.

Distribution :

Gerald	MM. Goffoel.
Frederic	Dechesne.
Nilakantha	Neveu.
Hadji	Démon.
Un cipaye	Pascaud.
Un domben	Lombard.
Un marchand	Allemand.
Lakmé	M ^{lle} Dorian.
Melika	De Vila.
Miss Ellen	Delaurans.
Rose	Vandermeeren.
Mistress Bentson	Allain.

Bureaux, 7 h. 3/4 ; rideau, 8 h. 1/4.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE BOUTARD, LOUIS-EMILE
Par jugement en date du 30 janvier 1886, le Tribunal de commerce de Saumur a déclaré en état de faillite ouverte le sieur Boutard, Louis-Emile, fabricant de chaux, demeurant à Fierbois, commune du Vaudeloay-Rillé; a fixé provisoirement au jour du dépôt du bilan l'ouverture de ladite faillite;

A nommé M. Boret, Victor, juge-suppléant, et M. Louis Bonneau, ancien greffier à Saumur, syndic provisoire.

Pour extrait :
(83) Le Greffier, GAUTIER.

Étude de M. GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER
Pour le 24 juin 1886

UNE MAISON

Située à Saumur, rues du Puits-Neuf et de la Tonnelle, Occupée actuellement par les magasins de nouveautés du Printemps.

La maison de nouveautés du Printemps est la plus ancienne de Saumur.

S'adresser, pour traiter, à M. COUTARD père, propriétaire, place Dupetit-Thouars, ou à M. GAUTIER, notaire. (864)

Étude de M. PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques

Par suite de saisie-exécution Le Jeudi 4 février 1886, à une heure du soir,

Dans une maison à Saumur, rue Brault, n° 4,

Occupée par M. Emile GAILLARD, menuisier.

Il sera vendu :

Armoires, bois de lit, table de nuit, buffet, tables, chaises, un lot de bois d'ouvrage et planches en noyer, chêne et bois blanc, deux établis, une grande quantité d'outils de menuisier, conette, traversins, oreillers, draps, chemises, vêtements, batterie de cuisine, vaisselle et autres objets.

Au comptant, plus 5 0/0.

Le commissaire-priseur, PROUX. (79)

Cabinet de M. LANGLOIS, 32, rue du Portail-Louis, à Saumur.

Choix de propriétés rurales et de maisons de ville

A VENDRE OU A LOUER
FONDS DE COMMERCE A CÉDER

Nota. — A partir du 4^e février 1886, M. LANGLOIS recevra les demandes et offres d'emplois. (72)

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue de la Grise, n° 7, avec jardin

S'adresser à M. GAUTIER, notaire à Saumur. (20)

Etablissement d'Horticulture
JOUY DIT LAROSE

B. Baudrier Fils

Successeur
Rue de Bordeaux, 49, et rue Fardeau, 8.

Entretien de jardins, spécialité de décors, bouquets, couronnes, corbeilles, fleurs naturelles en toute saison.

Maison de culture d'arbres fruitiers, forestiers et d'ornement, à Angers.

FABRIQUE D'AGRAFES

A ressort à double mentonnet POUR

COUVERTURES EN ARDOISES

Nouveau système perfectionné Supprimant tous les inconvénients des crampons dans les voliges.

Breveté s. g. d. g.

LEMAIRE-BERSOULLÉ

M^e de bois du Nord et du Pays Inventeur et seul Fabricant

Quai Saint-Nicolas, n° 13, à Saumur.

Cette agrafe est le perfectionnement de tous les systèmes connus.

Elle a l'avantage sur les autres systèmes de permettre d'enlever, de sur les couvertures, les ardoises avariées, de les remplacer par de nouvelles sans mutiler les agrafes ni les déranger en quoi que ce soit de leur place primitive.

Elles se fabriquent en fil d'acier galvanisé et en cuivre rouge. Qualité supérieure, aux prix les plus réduits, suivant les cours des matières premières. (904)

3, Rue d'Orléans, 3

OURTOULE

Fumiste-Tôlier

Grand assortiment d'appareils de chauffage.

Cuisinières, poêles, grilles à coke, cheminées fonte, tôle et faïence, chenets, porte-pelles et pincettes, poterie de fonte émaillée et émaillée, buanderies, etc., etc.

Construction de fourneaux de cuisine, calorifères de cave, calorifères portatifs et sur place, exécution garantie.

Fours de Boulanger et Pâtissier.

Prix modérés.

A VENDRE

BEAU

Plant de Peupliers Suisses

10.000 environ,

De 2 et 3 ans, à 45 et 50 centimes.

S'adresser à M^{me} veuve BRESSIERE, au Préperreau, commune d'Allonnes.

A VENDRE

CROISÉES, PORTES et PLACARDS de toutes grandeurs

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER

Pour cause de santé,

UN HOTEL

Situé sur la place, à Fontevault.

S'adresser à M. SAULAY, qui l'habite. (40)

SPECIALITÉ DE TRAVAUX EN CIMENT

ET MOSAIQUES

Venitiennes & Romaines

VERCELLETTI FRÈRES

A SAUMUR

2, place du Mouton, 2.

Vente de ciment en gros et détail.

A VENDRE

Une JUMENT, gris pommelé, âgée de 5 ans, taille 1^m58, s'attelant et se montant.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

CHEVAL

Neuf ans, 1^m65, bai, se monte et s'attelle.

S'adresser rue de la Grise, 13.

A VENDRE

Deux Chevaux de pur sang de 5 et 6 ans, ayant leurs papiers.

S'adresser au Fourrier du Manège de l'Ecole. (73)

Offres et Demandes

200 mètres carrés d'excellente terre de jardin; le propriétaire en fait l'abandon à quiconque voudra les extraire du jardin qu'on veut transformer en cour.

S'adresser, sans retard, rue de l'Ermitage, 3.

ON DEMANDE un jeune homme de 13 à 15 ans pour apprendre un état.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un apprenti pour une bonne maison d'épicerie.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE une domestique sérieuse, pouvant offrir de bonnes références.

S'adresser au bureau du journal.

M^{me} RICHARD, 20, rue Saint-Jean, demande de suite une bonne apprentie pour les Modes. — Bonnes références. (39)

M^{me} Hervé, ANCIENNE COUPEUSE des Magasins « A la Ville de Saumur », a l'honneur d'informer les Dames qu'elle vient de s'établir rue Saint-Jean, 6, Saumur. On trouvera chez elle toutes les nouveautés de saisons à des prix très-modérés. M^{me} Hervé fera tout ses efforts pour satisfaire les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance. (81)

Pharmacie A. CLOSIER

20, rue du Marché-Noir, 20,

SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Etrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de bas contre les varices, de ceintures en tous genres, de biberons, d'injecteurs et d'irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

LIBRAIRIE ABEL PILON

A. LE VASSEUR, SEUR

33 - Rue de Fleurus - 33

PARIS

Fr. par mois

par mois

Envoi franco des Catalogues

LIBRAIRIE - GRAVURES - MUSIQUE

SANS PALAIS

DENTS

NI CROCHETS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modéré.

91, Rue de Rivoli

et 9, Boulevard de la Madeleine

PARIS

Produit de 1^{re} Qualité

CHOCOLAT MASSON

Avis

Demandez toujours les tablettes de 12 tasses par 500 Grammes

toute autre division ne donnant pas la quantité suffisante pour obtenir une bonne tasse de Chocolat.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans						LIGNE DE L'ÉTAT																		
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.						SAUMUR - MONTEUIL-BELLAY				MONTEUIL-BELLAY - SAUMUR				SAUMUR - BOURGUEIL				BOURGUEIL - SAUMUR						
Heures	Minutes	Matin	Soir	Matin	Soir	Mixte	Omn.	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Mixte		
8	55					6 05	7 24	8 40	1 15	3 50	7 45	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30	11 10							
9	15					6 15	7 32	8 56	1 24	4 02	7 55	7 04	10 10	2 08	5 30	8 46								
1	35					6 23	7 39	9 10	1 32	4 13	8 03	7 12	10 28	2 16	5 38	8 54								
3	39																							
7	15																							
10	36					6 39	7 52	9 27	1 46	4 30	8 19	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06	11 39							
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.						SAUMUR et MONTEUIL à THOUARS				THOUARS et MONTEUIL à SAUMUR				MONTEUIL - POITIERS venant d'Angers.				POITIERS - MONTEUIL allant à Angers.						
8	21					6 05	7 24	1 15	3 50	7 45	5 40	9 01	1 07	4 20	7 43	7	1 55	8 35						
9	37					6 53	7 53	9 2	4 50	8 41	5 58	9 18	1 19	4 30	7 57	8 23	2 51	9 55						
12	48					7 02	8 02	9 11	5 01	8 51	6 07	9 21	1 31	4 37	8 07	8 37	3 4	10 14						
4	44																							
7	4																							
10	24					7 14	8 08	9 19	5 1	8 59	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30	9 53	4 24	11 27						
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 8 heures 56; à Tours à 9 heures.																								